

Date de dépôt: 9 juin 2008

Messagerie

Réponse du Conseil d'Etat

**à l'interpellation urgente écrite de Mme Virginie Keller :
Réorganisation de l'école primaire : quelles conséquences pour
les postes d'appui et de maître-sse-s spécialistes et le taux
d'encadrement des élèves ?**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 22 mai 2008, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

La réorganisation de l'école primaire est en route. 93 directeurs et directrices d'établissements ont été engagé-e-s pour la rentrée 2008.

Le réseau d'écoles prioritaires (REP) se développe et comprendra 14 établissements à la rentrée 2008. Ces regroupements d'écoles bénéficient de moyens supplémentaires pour l'encadrement des élèves.

Le taux d'encadrement des élèves, dans l'ensemble des écoles, se calcule en divisant l'ensemble de la population scolaire par l'ensemble des intervenant-e-s dans les classes, soit : les titulaires de classe (TIT), les généralistes non-titulaire qui font du soutien scolaire (GNT) et les maître-sse-s spécialistes (arts visuels, éducation musicale et physique) (MS). Cette donnée ne doit pas être confondue avec la moyenne d'élèves par classe.

Des inquiétudes apparaissent concernant le taux d'encadrement des élèves, le nombre de postes d'appui (GNT) et de MS en relation avec l'engagement des directions et le développement des REP.

Dans le quotidien Le Courrier du 17 avril, le Conseiller d'Etat Charles Beer annonçait une rencontre avec les maître-sse-s spécialistes, afin de réorganiser le travail entre les titulaires et les MS pour la rentrée 2008.

Par ailleurs, la SPG, dans une résolution votée le 23 avril, demande notamment des clarifications sur le taux d'encadrement des élèves dans les écoles hors REP afin de garantir que les forces investies dans les réseaux d'écoles prioritaires n'entraînent pas une péjoration des conditions de travail dans les autres écoles.

Les familles ont aujourd'hui besoin de savoir comment se passera la rentrée 2008 et d'être informées sur le taux d'encadrement des élèves. Les postes d'appui et de MS sont essentiels aux titulaires de classe pour assurer des moments de travail plus individuels et plus différenciés. Ils sont essentiels aux élèves pour bénéficier de l'appui nécessaire et de cours de qualité dans les arts et les sports.

Je remercie le Conseiller d'Etat chargé du Département de l'Instruction publique de nous informer en détail de l'état des postes d'appui et de MS et du taux d'encadrement prévu pour la rentrée 2008 ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Le président du département de l'instruction publique a effectivement rencontré les maîtresses et les maîtres spécialistes de l'enseignement primaire, le 18 avril 2008. Un courrier, daté du 14 mai, confirme les engagements du département pris devant cette assemblée et rappelle l'importance de ce corps professionnel dont l'effectif est resté stable depuis 2003. Malgré la baisse du nombre des élèves dans l'enseignement primaire, l'année scolaire 2008-2009 bénéficiera de toujours autant de maîtres spécialistes au front des classes.

Cet engagement témoigne de l'importance portée par le département à la mission des maîtres spécialistes. Dans le cadre de la réorganisation de l'enseignement primaire et de la mise en œuvre d'un plan d'études romand, le président du département de l'instruction publique a, par ailleurs, demandé au directeur général de l'enseignement primaire de constituer un groupe de travail qui devra aborder, entre autres, les questions de l'articulation entre les titulaires de classe et les maîtres spécialistes, de la conduite des activités avec les élèves en classes entières ou en demi-groupes. L'évolution du fonctionnement de l'enseignement primaire demande que les prestations délivrées par les maîtres spécialistes aux élèves soient mises en valeur et renforcées.

En janvier 2009, le président du département de l'instruction publique rencontrera à nouveau le corps professionnel des maîtresses et maîtres spécialistes.

Le Conseil d'Etat, à plusieurs reprises, notamment dans sa réponse à l'IUE 416, s'est engagé à ce que la réorganisation de l'enseignement primaire, qui entrera en vigueur à la rentrée 2008-2009, n'entraîne pas de dépenses supplémentaires. Cet engagement sera bien évidemment tenu. Il en va de même pour le double engagement pris envers l'association des parents d'élèves et les associations professionnelles de conserver un taux d'encadrement d'une moyenne cantonale maximale de 1 poste d'enseignant pour 17 élèves et de maintenir la moyenne du nombre d'élèves par classe inférieur à 20,5 élèves.

Le nouveau fonctionnement de l'enseignement primaire est financé de la façon suivante :

- suppression des postes d'inspectrice et inspecteur,
- suppression des fonctions de responsable d'école, de maîtresse principale et maître principal,
- réallocations internes au sein de l'enseignement primaire,
- fermeture de classes liée à la diminution des effectifs d'élèves.

Les postes ainsi dégagés permettent de doter chacun des 91 établissements primaires d'une direction (93 directrices et directeurs car deux établissements sont gérés par un duo).

En l'état actuel de l'organisation de la rentrée 2008, les données, qui ne devraient plus guère varier, sont les suivantes :

Nombre d'élèves attendus :	33 190	(selon les prévisions du SRED)
Nombre de postes d'enseignement :	1 963	répartis comme suit :
	1 642	postes de titulaire de classe
	117	postes de généraliste non titulaire
	205	postes de maître spécialiste.

Ce qui fixe le taux d'encadrement à 16,901 et une moyenne d'élèves par classe de 20,21 élèves.

Ces données incluent les ressources spécifiques allouées aux 14 établissements qui composeront le réseau d'enseignement prioritaire (REP) à la rentrée 2008 (+ 8 établissements par rapport à la rentrée 2007). Le détail de ces données indiquent aussi que les taux d'encadrement s'améliorent tant dans les établissements du REP que dans les établissements qui n'en font pas partie.

Pour positifs qu'ils soient, ces chiffres et ces taux ne tiennent pas compte de l'apport des 91 directions d'établissement en termes de prestations publiques et de soutien aux enseignants, aux élèves et aux parents. Il y aura ainsi davantage d'adultes auprès des élèves lors de la prochaine année scolaire.

Le nouveau fonctionnement sera étudié par un observatoire créé à cette fin. Le cas échéant, le département procédera aux ajustements nécessaires dès la rentrée 2009.

Pour répondre aux préoccupations légitimes des parents face à une réorganisation aussi ambitieuse, le conseiller d'Etat en charge du DIP a répondu favorablement à l'invitation du comité du Groupement genevois des associations de parents d'élèves du primaire (GAPP) pour présenter le nouveau fonctionnement. Six rencontres régionales ont été organisées réunissant à chaque fois quelque 200 parents. Les informations données lors de ces assemblées seront précisées dans une publication qui paraîtra en septembre 2008 et qui présentera aussi le rôle des conseils d'établissement qui verront le jour en début d'année 2009.

Les engagements pris par le département de l'instruction publique ayant été respectés, l'école primaire de notre canton, grâce à une meilleure organisation et à un fonctionnement plus rationnel, est désormais armée pour répondre aux défis qui sont les siens : améliorer l'offre éducative et la qualité de l'enseignement.

Au bénéfice de ces explications, de nature à rassurer l'ensemble des partenaires de l'enseignement primaire, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Laurent Moutinot